

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2016-49**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux modalités d'information de l'assuré au moment du sinistre sur la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir prévue à l'article L. 211-5-1 du code des assurances ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 mai 2016,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 12 mai 2016.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2016-48**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux possibilités temporaires de transfert d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 mai 2016,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 12 mai 2016.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI